



ST 73660

Affaire suivie par Sylvie THIBERT

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Paris, le **19 JUL. 2019**

CIRCULAIRE N° CIR2019-6-SEDIF

=====

Le Président du Syndicat
des Eaux d'Ile-de-France

A

Messieurs les Vice-présidents

Mesdames et Messieurs les Maires
des communeset Présidents des communautés d'agglomération et
établissements publics territoriaux desservis
(copie aux délégué(e)s titulaires, à titre d'information)Objet : Tritium dans l'eau distribuée

Madame, Monsieur et cher(e) collègue,

Un communiqué de presse de l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO), publié 17 juillet 2019 et repris par différents médias sur la présence de « tritium », élément radioactif, dans l'eau produite par l'usine de Choisy-le-Roi a suscité des réactions alarmistes auprès des usagers.

L'étude conduite par ARCO sur la présence de tritium dans l'eau du robinet en France, est établie à partir des données du contrôle sanitaire des années 2016 – 2017, fournies par le Ministère de la Santé. La surveillance du tritium dans l'eau potable est définie par le Code de la Santé Publique, et le contrôle est mené sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le tritium est un radionucléide rare à l'état naturel, émis dans l'environnement par l'industrie nucléaire. La réglementation française relative aux eaux destinées à la consommation humaine prévoit pour l'activité du tritium un seuil de 100 Becquerel/litre (Bq/L).

Les eaux produites par l'usine de Choisy-le-Roi ont toujours respecté la valeur de 100 Bq/L. Depuis 2010, la valeur moyenne mesurée est de 9 Bq/L, **très en deçà** des normes françaises (100 Bq/L) et de la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (10 000 Bq/L).

L'eau produite à Choisy-le-Roi est donc parfaitement conforme à la réglementation et peut-être consommée sans risque.

Chaque jour, les êtres humains sont exposés à des sources de radioactivité naturelles ou artificielles (médicales, retombées des essais nucléaires, industrie nucléaire,...). En France métropolitaine, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) évalue à 11 % seulement la part ayant pour origine les aliments et l'eau.

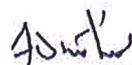
Par ailleurs, le SEDIF va plus loin que la réglementation, et a mis en place **depuis plus de vingt ans** un suivi en continu, en implantant une balise de mesure de la radioactivité dans la Seine à 6 km en amont de l'usine de Choisy-le-Roi. Ce dispositif permettrait de réagir instantanément en cas d'évolution anormale. Les autorités sanitaires seraient alors immédiatement alertées, afin de mettre en place les mesures adéquates pour garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

Les indicateurs radiologiques ont toujours respecté la réglementation sur toutes les installations du SEDIF.

L'information relative au suivi radiologique de l'eau destinée à la consommation humaine a quant à elle toujours été disponible sur le site du SEDIF, dans la rubrique « Qualité de l'eau » du dossier « L'eau chez moi ».

Souhaitant vous avoir assuré(e) de la parfaite transparence du service public de l'eau et sur la qualité de l'eau distribuée, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Bien à vous



André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris